



Indemnité de déplacement journalière annuler apres augmentation sans avenant

Par **boris246**, le **08/10/2021** à **17:26**

Bonjour,

il y a 1 ans de ca j ai eu une augmentation asser conséquente (de 1600 a 2500)
Mais avant j avais des indemnité de déplacement de 25€/jour.
je n ai pas eu d'avenant a mon contrat et depuis il refuse de me les donner en disant que les indemnité on été intégrer a l augmentation.
ai-je un recours

Merci

Par **P.M.**, le **08/10/2021** à **18:03**

Bonjour,

Tout dépend si ces indemnités de déplacement sont justifiées et par exemple prévues par la Convention Collective applicable ou un Accord d'entreprise voire par le contrat de travail...